



Titre responsable de laboratoire pour un salaire de 1250 net????

Par **pounets**, le **03/04/2013** à **17:04**

Bonjour,

Je viens vers vous car je cherche et recherche dans tout les sens mais ne trouve pas de réelle réponse à mon problème.

J'ai signé il y a 6 mois un CDD de 1 an en tant que responsable de laboratoire (convention de la chimie). J'en ai donc toute les responsabilités. Vu que je suis dans une petite entreprise mon poste est assez polyvalent. Je m'occupe donc entièrement des achats, de la mise en place et du suivi de la qualité, de la gestion de prod, de la gestion commerciale...

Mon salaire est de 1250€ net / mois sur 12 mois, sans aucuns autres avantages.

Sur mon bulletin de salaire est juste indiqué mon groupe qui est 4 mais il n'est pas indiqué de coefficient.

Jusqu'à ce que j'ai vu que c'était pour un CDD je ne me suis pas posé plus de question que ça étant donné que j'avais horriblement envie de travailler.

Mais voilà que mon employeur, ravi de mon travail, me parle de CDI. J'ai donc abordé le sujet du salaire et il m'a proposé une augmentation de 100€ net / mois soit un salaire de 1350€ net / mois sur 12 mois.

Je tiens à préciser que j'ai un diplôme bac +2 et une formation bac +4 en qualité et une expérience de 5 ans dans le domaine (avec des lettres de recommandation de mes précédents employeurs)

Que pensez vous de la situation?

Puis-je avoir un poste de responsable de laboratoire avec un salaire si bas (qui après recherche correspond à un coefficient 225)?

Puis je être responsable de laboratoire avec un coefficient 225?

Sur quel salaire minimum dois-je engager la négociation et sur quel document m'appuyer?

Je vous remercie par avance de prendre le temps de me répondre